

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 01/04/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Lucile PETIT, Maxence GLORIAN, Pierre CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, MOMEUX Muriel, Régis DE BERTOULT ;

Etaient absentes excusées : Mesdames Valérie FRUMERY, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN

Pouvoir : Mme Valérie FRUMERY donne procuration à M. Gilles VASSEUR.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 08 AVRIL 2019

COMPTE DE GESTION 2018, COMPTE ADMINISTRATIF 2018, AFFECTATION DU RESULTAT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Muriel MOMEUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Nicolas CAPRON après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte administratif 2018, valide le compte de gestion et le compte administratif 2018 et décide d'affecter le résultat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		199 712,17 €	44 409,98 €	0,00 €	44 409,98 €	199 712,17 €
Part affectée à investiss		44 409,98 €				44 409,98 €
Opérations de l'exercice	336 591,12 €	418 569,98 €	378 393,95 €	387 343,24 €	714 985,07 €	805 913,22 €
Totaux	336 569,26 €	573 872,17 €	422 803,93 €	387 343,24 €	759 395,05 €	961 215,41 €
Résultat de clôture		237 281,05 €	35 460,69 €			201 820,36 €
Besoin de financement			35 460,69 €		au compte 001 (déficit d'investissement reporté)	
Restes à réaliser DEPENSES			105 555,72 €			
Restes à réaliser RECETTES			55 171,80 €			
Besoin total de financement			85 844,61 €			
Excédent total de financement						
Décide d'affecter comme suit			85 844,61 €		au compte 1068 (recette d'invest.)	
			151 436,44 €		au compte 002 (excédent de fct reporté)	

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 08 Avril 2019
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le
A Habarcq, le
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 01/04/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Lucile PETIT, Maxence GLORIAN, Pierre CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, MOMEUX Muriel, Régis DE BERTOULT ;

Etaient absentes excusées : Mesdames Valérie FRUMERY, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN

Pouvoir : Mme Valérie FRUMERY donne procuration à M. Gilles VASSEUR.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 08 AVRIL 2019

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour 2019 qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	Recettes réelles 402 062.00 €	Recettes réelles 352 170.80 €	1 180 102.29 €
	Résultat reporté 2017 151 436.44 €	Résultat reporté 2017 85 844.61 €	
		Virement du fonctionnement 188 588.44 €	
	Total 553 498.44 €	Total 626 603.85 €	
DEPENSES	Dépenses réelles 364 910.00 €	Dépenses réelles 591 143.16 €	1 180 102.29 €
	Virement à l'investissement 188 588.44 €	Résultat reporté 2018 35 460.69 €	
	Total 553 498.44 €	Total 626 603.85€	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve le budget primitif 2019.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 08 Avril 2019
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 01/04/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Lucile PETIT, Maxence GLORIAN, Pierre CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, MOMEUX Muriel, Régis DE BERTOULT ;

Etaient absentes excusées : Mesdames Valérie FRUMERY, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN

Pouvoir : Mme Valérie FRUMERY donne procuration à M. Gilles VASSEUR.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 08 AVRIL 2019

GROUPEMENT DE COMMANDES SUR LA DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire fait état de l'obligation réglementaire pour les communes de s'assurer de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre. Mais aussi d'assurer les actions de maintenance (entretien, réparation) qui sont destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie (P.E.I).

Il précise que cette réglementation est effective suite au décret n°2015-235 du 27 février 2015 et l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie.

Afin d'accompagner les communes dans cette démarche la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois propose de constituer un groupement de commandes, dont elle serait le coordonnateur.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Président et du projet de groupement de commandes.

Il donne lecture des missions qu'assurera le coordonnateur du groupe (3CA) comme reprises dans l'article 2 du projet de convention, et précise que le coût de cette vérification et de la maintenance resteront à la charge de la commune.

Ces éléments présentés, il propose au Conseil de valider :

- Le projet de convention constitutive du groupement de commandes
- Le principe que la 3CA en soit le coordonnateur du groupement
- Le nombre de points d'eau incendie à contrôler (poteaux, bouches, citernes)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte les éléments présentés et valide les 3 points désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 08 Avril 2019
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 01/04/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Lucile PETIT, Maxence GLORIAN, Pierre CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, MOMEUX Muriel, Régis DE BERTOULT ;

Etaient absentes excusées : Mesdames Valérie FRUMERY, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN

Pouvoir : Mme Valérie FRUMERY donne procuration à M. Gilles VASSEUR.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 08 AVRIL 2019

TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal, unanime, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et retient les taux suivants pour l'année 2019 :

Taux de TAXE D'HABITATION	: 9.68 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	: 9.77 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	: 36.18 %

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 08 Avril 2019
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,